



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 juin 2023.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT (à partir de 19 h 05), M. Philippe MOREAU (à partir de 19 h 05), Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI et M. Olivier DUPORT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

#### **2023-47. COOPÉRATIVE SCOLAIRE JACQUES PRÉVERT - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ÉDITION D'UN OUVRAGE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Madame Laurence PORRET, Directrice de l'école élémentaire Jacques Prévert, pour la réalisation d'un projet d'écriture de Madame BLANCHARD, semblable à l'année passée.

Le devis pour le tirage des livres s'élève à 360 €.

Madame PORRET sollicite une participation de la Ville d'Ormes. La coopérative scolaire prendra en charge le reste de la dépense.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de la coopérative scolaire.

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration le 7 juin 2023,

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au profit de la coopérative scolaire Jacques Prévert.**

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 28 juin 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 29 juin 2023.

Publié ou notifié le : 29 juin 2023.

